



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 février 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
5 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
6 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES
9 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
13 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
19 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
20 ENTRELACS	T Claire COCHET	
21 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
22 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
23 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
24 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
25 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
26 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
27 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	
28 MOTZ	T Daniel CLERC	
29 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
30 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
31 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLLE	Départ après la 41 ^{ème} délibération
32 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Départ après la 36 ^{ème} délibération
33 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
34 SAINT OURS	T Louis ALLARD	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération Départ après la 36 ^{ème} délibération
35 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
36 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 40 ^{ème} délibération
39 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
40 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
42 VOGLANS	T Martine BERNON	Départ après la 35 ^{ème} délibération
43 VOGLANS	T Yves MERCIER	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Isabelle MOREAUX-JOUANNET
AIX-LES-BAINS	Esther POTIN
TRESSERVE	Christian ROUSSEL

Autres présents non-votants :

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 février 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 51 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants, et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 40 présents et 47 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 34 Année : 2022

Exécutoire le : 01 MARS 2022

Affichée le : 01 MARS 2022

Visée le : 01 MARS 2022

FINANCES

Transfert comptable du port de Conjux Procès-verbal de mise à disposition

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 Novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de communes du Canton d'Albens et de la Communauté de communes de Chautagne.

Le transfert de la compétence ports concerne le port situé à Conjux. Il a donné lieu à la clôture du budget annexe communal « port », entraînant la réintégration des comptes dans le budget principal de la commune.

La mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice des services (classes 1 et 2), ainsi que les droits et obligations y afférents, au profit de Grand Lac doit être actée. Elle est effective au 1^{er} janvier 2019.

La mise à disposition des immobilisations, droits et obligations y afférents sont détaillés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération, dont il est donné lecture.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 22 février 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 67
- Présents et représentés : 50
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



PROCES-VERBAL

CONSTATANT LE TRANSFERT DES RESULTATS ET LA MISE A DISPOSITION DES BIENS, DROITS ET OBLIGATIONS INDUITS PAR LE TRANFERT DE PORT ET PLAGE ENTRE :

- **LA COMMUNE DE CONJUX**, représentée par M. Claude SAVIGNAC, Maire agissant au nom et pour le compte de ladite commune,

AU PROFIT DE :

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "GRAND LAC"**, représentée par Renaud BERETTI, Président, dûment autorisé à signer le procès-verbal

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

Le présent procès-verbal définit les conditions par lesquelles la commune de **CONJUX** met à disposition de la Communauté d'agglomération Grand Lac les biens, droits et obligations pour l'exercice des compétences Port et Plage à compter du 01/01/2019 :

1-Résultats :

Les résultats 2018 du budget Tourisme après affectation du résultat 2018 s'établissent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté : 259 051,52 €
Solde d'investissement reporté : - 5 523.19 €

Il est décidé de transférer :

Résultat de fonctionnement : **0€**
Solde d'investissement : **0€**

2-Emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à disposition :

Aucun

3-Biens mis à disposition :

Voir annexe n°1.

4-Subventions transférables ayant financé les biens mis à disposition :

Voir annexe n°1.

Le Maire de Conjux,
Claude SAVIGNAC

Le Président de Grand Lac
Renaud BERETTI

ANNEXE N°1
BIENS MIS A DISPOSITION

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31/12/2018	VALEUR NETTE
	20312011ETU001	REQUALIFICATION PORT PLAGE	24 114,27 €		5/8/11	5/8/11			24 114,27 €
	20312012ETU001	PROFIL BAIGNADE	3 985,00 €		26/07/2012	26/07/2012			3 985,00 €
	20312013ETU001	AVP PROJET PORT PLAGE	25 348,00 €		14/6/13	14/6/13			25 348,00 €
	20312014ETU001	CURAGE DU PORT	385,00 €		18/3/14	18/3/14			385,00 €
	TOTAL	frais d'études	53 832,27 €						53 832,27 €

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31/12/2018	VALEUR NETTE
	21352011ETU009	REQUALIFICATION PORT PLAGE	4 932,00 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	5/8/11		20		4 932,00 €
	21352015 PLANS	REPRISE PLANS ET DEPOT PA - PORT PLAGE	4 536,00 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	17/07/2015		20		4 536,00 €
	21352016ETU003	PROJET PORT PLAGE	35 693,69 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	31/12/16	31/12/16	20	3 568,00 €	32 125,69 €
	21352017VOI002	ANNONCE LEGALES ENQUETE PORT PLAGE	638,50 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	11/3/17	11/3/17	20	31,00 €	607,50 €
	21352018ETU001	AVP PORT 100%	30 819,42 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	31/07/2018		20		30 819,42 €
	21352018PRO001	ARCHITECTE PROJET PORT PLAGE	1 050,00 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	30/11/2018		20		1 050,00 €
	21352018PPP	ANNONCE MAITRISE OEUVRE	320,28 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	13/4/18		20		320,28 €
	TOTAL	instal gales agencé amégts const	77 989,89 €					3 599,00 €	68 088,61 €

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31/12/2018	VALEUR NETTE
	21532009BAT002	PLANCHES PONTONS	4 126,20 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	31/12/09	31/12/09	20	412,00 €	3 714,20 €
	21532011VOI007	REFECTION PONTON C	9 301,41 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	28/04/2011	28/04/2011	20	930,00 €	8 371,41 €
	21532011VOI008	REFECTION PD + DS + PC COTE LAC	15 517,30 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	28/04/2011	28/04/2011	20	1 550,00 €	13 967,30 €
	21532013VOI004	FLOTTEURS	641,91 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	23/04/2013	23/04/2013	20	64,00 €	577,91 €
	21532013VOI005	REFECTION PONTONS A ET B	23 940,10 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	04/03/2013	04/03/2013	20	2 394,00 €	21 546,10 €
	21532015VOI005	CURAGE DU PORT	45 929,58 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	13/02/2015	13/02/2015	20	4 592,00 €	41 337,58 €
	21532015VOI006	FLOTTEURS	780,84 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	17/07/2015	17/07/2015	20	78,00 €	702,84 €
	21532018MAT001	BOUEES CHENAL PORT	6315,96 €	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 20	31/07/2018		20		6 315,96 €
	TOTAL	instal à caractère spécif	106 553,30 €					10 020,00 €	96 533,30 €

Amortissements pratiqués

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE
	281352016ETU003	PROJET PORT PLAGE	3 568,00 €
	281352017VOI002	ANNONCE LEGALES ENQUETE PORT PLAGE	31,00 €
	TOTAL	instal gales agencé amégts const	3 599,00 €

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE

28153 2009BAT002	AMORTISSEMENT PLANCHES	412.00 €
28153 2011VOI007	PONONS	930.00 €
	REFECTION PONTON C	
28153 2011VOI008	REFECTION PD + DS + PC COTE LAC	1 550.00 €
28153 2013VOI004	FLOTTEURS	64.00 €
28153 2013VOI005	REFECTION PONONS A ET B	2 394.00 €
28153 2015VOI005	CURAGE DU PORT	4 592.00 €
28153 2015VOI006	FLOTTEURS	78.00 €
TOTAL	instal à caractère spécif	10 020,00 €

SUBVENTION TRANSFERABLES

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION SUBVENTION	VALEUR BRUTE	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE REPRISE	REPRISE PRATIQUÉE AU 31/12/2018	VALEUR NETTE
1312	2015V01005	Curage du Port	5 609,00 €		13/11/15			560,00 €	5 049,00 €
	TOTAL	Région						0,00 €	0,00 €

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION SUBVENTION	VALEUR BRUTE	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE REPRISE	REPRISE PRATIQUÉE AU 31/12/2018	VALEUR NETTE
1313	2015V01005	Curage du Port	5 004,00 €		13/11/15			500,00 €	4 504,00 €
	TOTAL	Département						0,00 €	0,00 €

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION SUBVENTION	VALEUR BRUTE	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE REPRISE	REPRISE PRATIQUÉE AU 31/12/2018	VALEUR NETTE
1318	2015V01005	Curage du Port - Agence de l'Eau	16 116,00 €		09/03/18			0,00 €	16 116,00 €
	TOTAL	Autres	3 658,78 €					0,00 €	3 658,78 €

Le Maire de Conjux

Le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Lac

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Transfert comptable du port de Conjux - Procès-verbal de mise à disposition

Date de transmission de l'acte : 01/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 01/03/2022

Numéro de l'acte : d4068 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220222-d4068-DE

Date de décision : 22/02/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres